

Les élèves de Maroua (Cameroun) et l'interdiction du téléphone à l'école :
Opinions et stratégies de détournement. Pour une gouvernance
techno-scolaire systémique et participative

Par
Emmanuel BECHE
Enseignant-chercheur
Ecole Normale Supérieure de Maroua
Département des Sciences de l'Education
bechefr@gmail.com

Résumé: Cet article vise à cerner les opinions et stratégies que les élèves développent dans la mise en œuvre de la décision d'interdiction du téléphone à l'école au Cameroun. Nous l'avons ainsi situé dans l'approche de la sociologie des usages et utilisé l'entretien pour collecter les données. Les opinions qu'ils y développent, dépendent plus du niveau d'étude que du genre. Mais ils reconnaissent que le respect de cette décision n'est pas une réalité à l'école. Ils explorent plusieurs stratégies pour la détourner, ce qui montre à quel point une gouvernance techno-scolaire découlant d'une démarche technocratique et déterministe, est limitée. Il s'agit alors de penser celle qui soit systémique et participative.

Mots-clés : Interdiction du téléphone ; l'école ; apprenants ; opinions ; détournement ; gouvernance techno-scolaire.

Abstract: This article aims to understand the opinions and strategies that learners used in the part of the decision of cell phone's ban in school in Cameroon. We have thus situated this work in sociology of uses, and used interview as technique of collecting data. The opinions developed by learners on this question, depend most of their level of studies than of their gender. But they recognise that the respect of this decision is not a reality in school. They explore many strategies to misappropriate it. This shows the limits of a techno-school rule issued of a technocratic and determinist approach. It's then about to conceive one which is systemic and participative.

Key-words : Cell phone's ban ; school ; learners ; opinions ; strategies of misappropriation ; techno-school rule.

Introduction

L'un des faits ayant marqué l'année scolaire 2009-2010 au Cameroun, est l'interdiction du téléphone dans les lycées et collèges.

L'optique de ces prescriptions est de renforcer la lutte contre « la fraude, l'indiscipline et la corruption » qui minent le système éducatif. Pour les responsables scolaires en effet, l'usage du téléphone portable à l'école favorise la tricherie, la fraude et la corruption ; il perturbe aussi les enseignements. Cette décision prise par le ministre des enseignements secondaires a été ainsi saluée par les administrateurs des établissements scolaires, enseignants, syndicats, certains parents et élèves, qui la présentent comme une « décision bien fondée » ou comme un « combat gagné ».

Comme on le voit, la décision d'interdire le téléphone à l'école par les élèves, est planifiée en « haut-lieu ». Elle s'inscrit ainsi dans le modèle technocratique et déterministe de gouvernance techno-scolaire. Nous parlons de gouvernance techno-scolaire voire socio-techno-scolaire, pour désigner l'école en tant qu'une société en miniature dans laquelle l'usage des nouvelles technologies domine considérablement. Ce modèle technocratique et déterministe ainsi évoqué donne la priorité aux aspects techniques de la situation, en négligeant les réalités humaines et sociales qui y sont vécues et en occultant les capacités des apprenants à re-négocier les modes d'utilisation du téléphone dans l'espace scolaire. Sa vision déterministe signifie que l'injonction en tant qu'elle est prise par la haute hiérarchie et accompagnée des dispositifs contraignants (renvoi définitif de l'élève contrevenant de l'école), est à même de configurer l'élève usager et ses usages.

Bien que n'ayant pas de parole dans la mise en œuvre de cette mesure de gouvernance, les élèves y développent des opinions et stratégies pour s'approprier les impératifs définis en « haut-lieu ». Ils exploitent les failles et défaillances de la technologie et de l'école, mais aussi leurs opportunités et possibilités, pour inventer des manières de faire dans cet univers contraignant. C'est ainsi qu'ils arrivent à y créer des espaces d'utilisation du téléphone. Evoluant dans un contexte de plus en plus technicisé, les apprenants de la génération actuelle se présentent comme exceptionnellement chevronnés en matière d'usage des technologies. Ils disposent d'une multiplicité de marges de manœuvre par lesquelles ils contournent et détournent l'interdiction du téléphone à l'école, et reconfigurent l'espace scolaire. Ils « restructurent l'espace-temps social, franchissent la distance, transgressent les barrières géographiques en manifestant des relations privilégiées avec la réalité de ces nouveaux espaces » (Harvey, 1995 : 27). Cela montre qu'un modèle de gouvernance techno-scolaire découlant d'une vision technocratique et déterministe et occultant l'opinion et l'action de négociation des élèves, semble limité. Ce travail met donc en évidence les insuffisances de cette approche de gouvernance scolaire, en soulignant le rôle que les élèves jouent dans sa mise en œuvre, et pense une autre qui soit systémique et participative.

1. Méthodologie du travail

Pour saisir comment les élèves détournent l'interdiction du téléphone à l'école, nous concevons cette mesure de gouvernance comme une innovation. Celle-ci est « n'importe quel idée, pratique ou artefact matériel perçu comme nouveau pour l'unité d'analyse qui l'adopte » (Mallet, 2004 : 36). Pour Bardini (2008), elle est à la fois un produit et un processus. Ainsi, le téléphone portable est une innovation, et la décision qui l'interdit à l'école l'est aussi. Nous mobilisons ainsi des notions telles que : usage, usager, appropriation, innovation, détournement, et prescription, ainsi que les approches de construction sociale et d'appropriation de l'innovation.

La première approche situe l'innovation dans une série de médiations et d'interactions entre le concepteur et l'usager. La mise en œuvre de l'interdiction du téléphone à l'école ne découle donc pas

uniquement d'une rationalité prescriptive, mais consiste en un « processus socialement contingent au cours duquel différentes visions de l'objet de l'innovation par différents groupes sont en concurrence » (Vedel, 1994 : 20). Complétant ces considérations, l'approche de l'appropriation conçoit l'utilisateur (élève) non plus comme consommateur passif de ce qui lui est imposé, mais comme sujet actif qui construit ses usages selon ses intérêts. Proulx (2005 : 9) montre ainsi que « les gens ordinaires sont [...] à même de s'inventer une manière propre de cheminer dans les univers construits (par des ruses, braconnages ou détournements) », ce qui invite à tenir compte du rôle du quotidien dans l'appropriation d'une innovation.

L'entretien a été l'outil de collecte des données. L'intérêt porté à cette méthode découle de l'objectif de donner la parole aux acteurs (cf. Boltanski, 1990). De manière pratique, les enquêtes ont été menées dans quatre établissements scolaires secondaires de Maroua (lycée technique, classique, de Domayo et de Kakataré), au cours du premier trimestre 2010. L'échantillon de l'étude est constitué de 66 élèves, choisis de manière aléatoire. Nous avons toutefois tenu compte des variables genre (garçons, n = 35, filles, n = 31) et cycle d'étude (premier cycle, n= 36, second cycle, n= 30). La considération de ces facteurs permet de montrer en quoi elles déterminent la production des opinions sur l'interdiction du téléphone à l'école.

2. L'interdiction du téléphone à l'école en question

Comme évoqué plus haut, l'interdiction du téléphone à l'école s'inscrit dans une démarche technocratique et déterministe. Mais cette décision suscite malgré cela, une diversité d'opinions chez les élèves.

2.1. L'interdiction du téléphone à l'école : une décision technocratique et déterministe

La démarche technocratique et déterministe de gouvernance scolaire signifie que son orientation est essentiellement l'œuvre des « usagers prescripteurs d'usages à d'autres usagers » (Baron et Bruillard, 1996). Elle cherche plus à affirmer la force et la capacité intrinsèques de la décision qu'à s'intéresser aux compétences et expériences des élèves. Les responsables formalisent les outils et en assurent l'application, de manière à configurer les usagers et leurs pratiques. L'idée est que les prescriptions définies en « haut lieu » possèdent une force de loi et sont ainsi à même de produire des résultats souhaités. Ainsi, il est possible de réguler les conduites des élèves quant au respect de l'interdiction du téléphone à l'école, car ce sont les techniques et les prescriptions y relatives qui conditionnent les modes de vie des usagers.

Les élèves sont ainsi vus moins comme acteurs d'innovation, que comme des hommes de troupe, disciplinés, prêts, bon gré mal gré à mettre en œuvre les directives qui viennent d'en haut. Ils sont davantage perçus comme des sujets immatures dont il revient au maître de façonner les pratiques et représentations. L'administration qui prescrit s'attèle donc plus à contrôler l'application de sa décision et sanctionner ce qui pour elle constitue une déviance, qu'à s'intéresser aux paroles et stratégies des sujets scolaires à cet effet. Ce modèle de gestion, non seulement enlève aux élèves toute possibilité d'action, mais aussi conçoit l'école comme un monde clos, et ne tient pas compte des médiations qui s'enchevêtrent entre la société et l'école.

Cette conception de gouvernance scolaire peut être remise en question dans le sens où « technophiles » et « surconnectés », les élèves de l'ère numérique arrivent à l'école avec une conception plus mature que celles de leurs parents au même âge. De plus, le système scolaire et technologique offre des espaces et marges qui leur permettent d'imaginer des stratégies et manœuvres pour s'y affirmer. Ce sont aussi pour la plupart des adolescents qui vivent une période de l'«entre-deux». Celle-ci est « un

temps de ruptures et de conflits face à l'autorité, et aussi un temps où tout est possible » (Hamon, 2007). Enfin, l'usage des objets techniques ne se réduit pas à des opérations purement réglementaires. Kaplan (2009) montre en effet que cet usage ou la conformité à un système de prescriptions comporte une part de signification sociale.

Le discours du modèle technocratique et déterministe de gouvernance scolaire « nous paraît [ainsi] simplificateur parce qu'il contribue à minimiser le rôle joué par les utilisateurs [...] sur les usages et les prescriptions qui sont faits des technologies » (Perriault, 1989 : 4).

2.2. Opinions des élèves de Maroua sur l'interdiction du téléphone à l'école

L'opinion ainsi que l'écrit Stœtzl (2006 : 13) est un « ensemble de jugements sur les problèmes actuels, auxquels adhèrent une grande partie des membres d'une société ». A la question : « Que pensez-vous de la décision interdisant le téléphone à l'école? », 28 répondants, soit 42,42% de l'échantillon approuvent cette décision, 33 élèves interrogés (50%) la trouvent « inappropriée », et 5 (7,57%) y ont une opinion nuancée et pensent que son bien-fondé dépend des facteurs socio-scolaires et contextuels. Ainsi qu'il ressort du tableau 1 ci-dessous, plusieurs raisons justifient l'une ou l'autre position.

Tableau n°1 : Motifs qui selon les élèves justifient l'interdiction du téléphone à l'école

Catégories thématiques	Description des énoncés	Occurrence dans les discours
Perturbation des enseignants, des élèves et des cours	“L'usage du téléphone démoralise les professeurs et les élèves en plein cours”; “les élèves troublent les cours avec leurs sonneries”; “l'utilisation du téléphone perturbe les élèves à l'école”; “ça trouble les cours, les professeurs et les élèves”; “ça crée des désordres”; “l'usage du téléphone à l'école par les élèves ne permet pas de bien suivre les cours”; “ça déconcentre les élèves”; “cela favorise les sorties intempestives”; “en interdisant le téléphone à l'école, on peut mieux suivre les cours dans la tranquillité”.	33
Entraves aux études	“l'utilisation du téléphone à l'école rend l'élève inactif en ce qui concerne leurs études”; “elle est dangereuse pour leurs études et pour leurs examens”; “l'interdiction du téléphone à l'école permet de mieux comprendre les cours”.	9
Dépravations des mœurs	“Le téléphone favorise la prostitution et les comportements dangereux”; “c'est une chose dangereuse pour eux, car ça les pousse à regarder les images interdites”; “ça pousse les élèves à plus suivre les musiques et les images pornographiques que leurs cours”; “cette interdiction de l'usage du téléphone permet d'éviter les conflits, jalousies et discriminations entre les élèves”.	19

Les 28 répondants qui approuvent l'interdiction du téléphone à l'école et les 5 autres qui y ont des avis nuancés, trouvent cette décision « bonne », « avisée », « très logique », « normale » et « meilleure ». Trois raisons justifient leurs positions. La première qui est dominante est que l'usage du téléphone à l'école perturbe la classe. Elle apparaît dans 33 discours. Ensuite, ils pensent que cet usage favorise la dépravation des mœurs. Exprimé dans 19 réponses, ce point de vue constitue la seconde raison dominante. La dernière raison est que pour eux, l'utilisation du téléphone à l'école constitue une entrave aux études. Elle est traduite dans 9 énoncés. Les propos ci-dessous sélectionnés permettent d'illustrer les opinions ainsi présentées.

Pour moi c'est une bonne décision parce que ça perturbe les profs et les élèves. On n'est pas tranquille même quand on fait cours. Les téléphones ne font que sonner...sonner...jusqu'à ... Ils ne suivent pas les cours ; et

souvent les professeurs sont même dépassés. Les élèves passent leur temps à manipuler leur appareil et regarder ce qu'il y a dedans. Je crois que c'est une chose très dangereuse pour eux et pour leurs examens, car ils y regardent des images interdites (Maliki, 4^{ème} année, CETIC).

Cette interdiction est très bonne. Ceux qui ont pris cette décision sont vraiment avisés, ils connaissent les problèmes qu'il y a ici à l'école. L'usage du téléphone à l'école est inadmissible d'autant plus qu'il démoralise les profs et les élèves en plein cours dans une salle. On ne se sent pas à l'aise, et ceux qui n'ont pas de téléphone sont jaloux. (Asta, 3^e, CES de Kakataré).

En dehors de ces opinions qui approuvent la mesure d'interdiction du téléphone à l'école, existent aussi celles qui y sont défavorables. C'est ce que permet de présenter le tableau 2 ci-dessous.

Tableau n°2 : Opinions défavorables des élèves à l'égard de l'interdiction du téléphone à l'école

Catégories thématiques	Description des énoncés	Occurrence dans les discours
Faire face aux situations difficiles et urgentes	“Le téléphone permet de résoudre les problèmes que l'élève peut avoir”; “il permet d'être connecté en cas d'urgence”; “il peut arriver qu'un élève perde un membre de sa famille et c'est grâce au téléphone qu'on peut vite l'informer”; “il peut avoir des cas (problèmes familiaux) où on a besoin de nous rapidement, et dans ce cas, le téléphone est nécessaire”.	30
Besoin de communication et d'information	“Le phone est un outil de communication, et les élèves ont aussi besoin de communiquer même à l'école”; “on a inventé le téléphone pour faciliter la communication avec des personnes éloignées”; “certaines personnes sont très éloignées de leurs parents et ils ont besoin du téléphone pour communiquer avec eux”.	15
Le téléphone est un outil moderne	“Le téléphone est outil moderne et les élèves veulent être à la mode”; “le téléphone met en évidence la modernité”; “nous devons nous y habituer et non réprimer ce que l'homme moderne crée pour son épanouissement”.	23
Le téléphone est un outil d'éducation	“Le phone est un outil pouvant mettre en évidence la bonne éducation”; “c'est un outil de travail essentiel”; “on peut éduquer à travers le phone”.	9

Pour les répondants dont les opinions sont présentées dans ce tableau, l'interdiction du téléphone à l'école est une « décision mal prise », « anormale » et « irréfléchie ». C'est pour cela que « tous ne veillent pas à ça » (Aïssatou, 4^{ème} All, lycée de Kakataré), et que « l'interdiction du téléphone au sein du campus scolaire paraît impossible et inutile » (Yanou, TC, Lycée classique). Ces jugements peuvent être rendus plus évidents par les propos ci-dessous.

Le téléphone portable est un outil moderne ; les élèves veulent être à la mode ; nous voulons être à la page et dans la mondialisation. Son interdiction au sein du campus scolaire me semble d'ailleurs impossible et inutile. Cette décision devrait être révisée voire annulée. C'est un outil crucial et essentiel pouvant mettre en évidence la modernité et même la bonne éducation (Yanou, TC, Lycée classique).

L'interdiction du phone à l'école n'est pas normale ; elle ne tient pas compte de l'évolution du monde ; ça ne respecte aucune logique. Ce n'est pas parce que ça peut sonner en classe qu'il faut l'interdire. Le téléphone mobile a été inventé pour faciliter la communication. Imaginons que nous soyons à l'école et que l'un de nos frères arrive à mourir, pour nous en informer, il faudrait du téléphone. Ainsi le téléphone est très nécessaire pour l'élève à l'école (Salamatou, PD, Lycée classique).

Les opinions ainsi exprimés dépendent plus de la variable « niveau d'étude » que du « genre ». Des 28 répondants qui approuvent l'interdiction du téléphone à l'école, 50% sont des filles et autant sont des garçons. De même, dans l'effectif de ceux qui en revanche la trouvent « inadaptées », les garçons représentent 51% et les filles 49%. Les mêmes tendances s'observent aussi chez ceux qui tiennent des propos nuancés. Ces données montrent ainsi que même si le genre intervient dans « la construction des usages des TIC » (Fluckiger, 2007 : 245), il est moins déterminant dans les jugements et opinions portant sur leur interdiction à l'école. Par contre le niveau ou cycle d'étude détermine les discours sur la question.

Les opinions des élèves varient selon qu'ils soient du premier ou du second cycle. Ainsi, les premiers sont davantage favorables à cette décision (24 contre 11). Les seconds la trouvent plutôt inadaptée (22 contre 4). Les cycles d'études correspondent en effet au développement de leur autonomie. Plus ils occupent un niveau d'étude élevé, plus ils disposent d'une autonomie affirmée. Les élèves du second cycle (lycée) auraient ainsi une autonomie plus développée que ceux du premier (collège). Pasquier (2002) note qu'« à la différence des collégiens, les lycéens jouissent de plus d'autonomie », de la capacité à construire leur propre monde. Autrement dit, « l'autonomie dont jouissent les collégiens est très relative » (Fluckiger, 2007), tandis que celle des lycéens est affirmée, car ils « ont déjà acquis une plus grande liberté dans le choix de leurs pratiques » (Pasquier, 2005). Cette autonomie détermine les discours sur l'interdiction du téléphone à l'école. Ainsi que l'écrit Fluckiger (2007), « la place accordée aux TIC dépend de l'autonomie que l'élève a su conquérir », et répond aussi à son besoin d'autonomie (Pharabod, 2004). C'est pour cela que les élèves du second cycle jugent « inadaptée » l'interdiction du téléphone à l'école, et que ceux du premier l'approuvent. C'est aussi pour cela que ces derniers proposent comme démarche la confiscation et la destruction des téléphones saisis, et que ceux du second cycle proposent la création des endroits et moments d'usages du téléphone, l'éducation aux usages des TIC et l'implication des élèves dans des processus de décision.

De manière globale, 42,42% des répondants trouvent l'interdiction du téléphone à l'école « logique », et 50%) la trouvent « mal prise ». Mais tous affirment pourtant utiliser leur téléphone à l'école. On peut expliquer cette situation apparemment discordante par la théorie de la logique contradictoire de Lupasco (1987), selon laquelle des jugements et des pratiques peuvent se révéler contradictoires chez un sujet. Lahire (2001) postule aussi que les individus sont généralement porteurs des dispositions diverses, parfois contradictoires. A la question : « selon vous, les élèves respectent-ils vraiment l'interdiction du téléphone à l'école ? », tous les enquêtés ont ainsi répondu par la négative : « malgré cette interdiction, les élèves arrivent toujours avec leur téléphone en classe » (Charles, 2ndC, Lycée classique) ; « non, sincèrement, les élèves ne peuvent pas respecter cette interdiction » (Alima, TA4, Lycée de Domayo). Donc en dépit du fait qu'il y ait chez certains informateurs, des opinions favorables à la mesure d'interdiction du téléphone à l'école, tous déclarent cependant détourner l'innovation techno-scolaire.

3. Le détournement de l'innovation techno-scolaire

L'interdiction du téléphone à l'école au Cameroun intervient dans un contexte où l'usage des TIC devient de plus en plus prépondérant. Et du fait de cette prépondérance des usages technologiques, la société tend aussi à se constituer en réseau.

3.1. La mise en œuvre de l'innovation dans une « société en réseau »

La décision d'interdire l'usage du téléphone à l'école survient dans un contexte où l'environnement socio-scolaire devient considérablement dynamique. Cette dynamique découle des profondes mutations dues à l'avènement de l'Internet en 1997 et de la téléphonie mobile en 1999. Les

informations disponibles sur le site www.minpostel.gov.cm/scan-ict2009 (consulté le 17 juin 2010) montrent par exemple que plus de 2 ménages sur 3 possèdent un téléphone portable, et seulement 9% de camerounais n'en n'ont pas. Les données de l'Institut National de la Statistique (INS, 2007) indiquent également que plus de 99% de Camerounais âgés de plus de 15 ans ont déjà entendu parler des TIC. Nous avons aussi observé que 94,93% d'interviewés affirment posséder et utiliser un téléphone portable. Les jeunes et notamment les élèves se présentent ainsi comme particulièrement friands des nouvelles technologies en général et du téléphone portable en particulier, et sont habiles dans le maniement de ces outils qui déroutent de prime abord bien des adultes. « Ultranautes », « surconnectés », « technophiles », « branchés en continu » sont autant d'expressions qui permettent de les définir. Ils possèdent une culture de l'écran et du zapping qui leur permet de se forger une identité dans un univers hautement technicisé.

Dans cet univers, le rôle de l'école en tant que cercle de transmission des compétences, change de plus en plus. Elle ne s'impose pas comme lieu d'apprentissage informatique. Les compétences et savoir-faire relatifs aux TIC et au téléphone portable, s'acquièrent dans la quotidienneté. Le réseau social se présente ainsi comme un lieu d'apprentissage des usages informatiques au Cameroun, ce qui permet de dire avec Messin (2005 : 52) que « la vie quotidienne constitue [plus que jamais] le domaine dans lequel les élèves acquièrent les modèles de perception dont-ils se servent pour interpréter le monde ». Le monopole de l'école comme lieu unique de transmission des savoirs est donc plus que jamais contestée. Elle se présente plus non pas comme un cadre d'apprentissage, mais un lieu où les élèves expérimentent, évaluent et valident les compétences et expériences informatiques acquises dans leur quotidien (Hamon, 2007). Ils n'y viennent pas passifs, mais dotés des capacités et expertises qu'ils cherchent à y mettre en valeur. Ils « ne proviennent [donc] de nulle part, ils sont insérés dans un tissu social, ils appartiennent à différents réseaux sociaux » Millerand et al. (2001).

L'appartenance des élèves à divers réseaux sociaux est telle qu'il se produit entre ces derniers des transferts de compétences. Il s'y tisse des réseaux. Ainsi, encadrer uniquement les pratiques qui s'effectuent à l'école est limité pour assurer l'éducation au respect des normes. Comme l'écrit Fluckiger (2007 : 24), il existe « des rapports entretenus entre ces deux types de pratiques scolaires et familiales, comme celle des possibles transferts de compétences entre les deux univers ». Tout tend donc à fonctionner en réseau, c'est-à-dire que du fait du développement de la culture informatique, la société devient « caractérisée par une interrelation de [ses] différentes composantes [...] entre elles, à la manière d'Internet » (Castells, 2001). La famille, l'école, les cybercafés, les réseaux de pairs, les associations, sont autant de réseaux sociaux constituant « des facteurs d'appropriation d'une innovation et en même temps un lieu privilégié d'information à partir duquel le sujet puise ses modèles de comportements » (Millerand et al, 1999 : 432). Le concept de « société de connaissance » que l'usage du téléphone porte, laisse donc entrevoir que le savoir ne s'acquiert plus seulement dans le lieu traditionnel de formation qu'est l'école. Dans ce contexte où les issues classiques semblent particulièrement fermées, les élèves se donnent le sentiment de pouvoir « court-circuiter » les blocages imposés, et de réorganiser le système contraignant, en fonction des marges de manœuvre et stratégies dont ils disposent.

3.2. Des stratégies de détournement de la décision d'interdiction du téléphone à l'école

En dépit des contraintes circonscrivant l'espace scolaire, les élèves y utilisent toujours leur téléphone. Tous les répondants affirment en effet qu'aucun ne respecte cette mesure. Les élèves développent des stratégies et manœuvres pour détourner les impératifs de l'administration, et s'inventer des manières propres pour cheminer dans cet univers prescrit. Comme le montre De Certeau (1980), « le quotidien s'invente avec mille manières de braconner ». Parmi les stratégies mises en œuvre par les apprenants, on peut noter tel qu'il se dégage du tableau 3 de la page suivante, la mise du téléphone sur

vibreur, l'utilisation des douches et toilettes comme « cabines téléphoniques », la négociation avec des surveillants, l'utilisation des écouteurs...

Tableau n°3 : Des stratégies pour contourner l'interdiction du téléphone à l'école

Catégories thématiques	Description des énoncés	Occurrences dans les discours
La mise du téléphone sur vibreur ou sur le mode silencieux	"les élèves mettent leur phone sur vibreur ou sur silencieux"; "d'autres mettent leur appareil sur vibreur, et s'ils s'aperçoivent que leur téléphone vibre, ils demandent la permission pour aller décrocher et appeler dehors"	66
Cacher le téléphone dans son sac ou dans sa tenue	"Les élèves cachent leur téléphone dans leur sac"; "dans un mouchoir ou dans leur tenue de sport"	31
Utilisation des douches, toilettes, cantines, salles vides et couloirs comme "cabines téléphoniques"	"pour ne pas être surpris, on cherche des endroits isolés où les surveillants ne peuvent pas accéder (douches, toilettes, cantines...)"; "si je veux effectuer un appel, c'est simple, je me rends aux toilettes et là, je les fais sans problèmes" "on se rend dans une salle vide ou abandonnée en cachant le téléphone dans un mouchoir"	53
Corruption des surveillants	"On corrompt les surveillants en cas de surprise"; "dans certains cas, on s'entend avec eux, s'ils arrivent à nous attraper ou à nous surprendre"	20
Se cacher sous des tables-bancs, derrière les arbres ou salles de classe	"Les élèves se cachent sous les tables-bancs pour appeler, et comme l'effectif des élèves est pléthorique, ce n'est pas facile de les surprendre"; "Certains se rendent derrière les salles pour manipuler leur téléphone"; "je me cache derrière un arbre "	38
Eteindre son téléphone	"D'autres éteignent leur téléphone complètement, le dépiècent, c'est-à-dire enlèvent la batterie"; "j'éteins mon téléphone et j'enlève la batterie"	7
Surveillance des surveillants	"J'utilise mon phone en surveillant l'arrivée des surveillants"; "je manipule mon téléphone hors du champ de vision des surveillants et de l'administration"	17
S'éloigner de l'établissement	"Ils s'éloignent de la classe ou de l'établissement de quelques distances pour pouvoir lancer ou recevoir des appels"	25
Utilisation des écouteurs	"Certains élèves utilisent des écouteurs pour passer ou recevoir des appels"	17
Atroupement	"Ils forment des troupes, les uns se cachent derrière les autres pour appeler sans être vus"; "les uns se regroupent, créent des embouteillages pour facilement manipuler leur phone, pendant que d'autres leur servent de bouclier"	28

Ce tableau fait ressortir dix différentes stratégies par lesquelles les apprenants camerounais résistent à l'innovation. La stratégie la plus utilisée est la mise du téléphone sur vibreur ou sur le mode silencieux. Elle est exprimée par tous les répondants, dans des énoncés tels que : « d'autres mettent leur appareil sur vibreur, et s'ils s'aperçoivent que leur téléphone vibre, ils demandent la permission pour aller décrocher et appeler dehors » (Aboubakar, PMA, Lycée technique). L'utilisation des douches, toilettes, salles vides, couloirs comme lieux d'usage du téléphone est aussi une stratégie dominante. Elle est formalisée dans des propos comme ceux d'Alima (2ndeC, Lycée de Domayo) : « Pour ne pas être surpris, on cherche des endroits isolés où les surveillants ne peuvent pas accéder (douches, toilettes, cantines...) ». Elle est traduite dans 53 réponses. D'autres manières de faire sont aussi régulièrement imaginées. Elles consistent à se cacher sous des tables-bancs en classe ou derrière les salles, à dissimuler

son téléphone, à s'attouper ou à s'éloigner de l'école. Elles apparaissent respectivement dans 38, 31, 28 et 25 entretiens. Ces stratégies paraissent dominantes parce qu'elles offrent aux élèves davantage de possibilités d'utiliser son téléphone sans être aperçus. Les élèves recourent à d'autres tactiques quand les situations vécues sont plus contraignantes. Ainsi, ils « négocient » avec les surveillants de secteur quand ils sont « surpris » ; ils les « surveillent » ou éteignent leur téléphone lorsque le contrôle devient serré, ou utilisent leurs écouteurs quand il s'agit de provoquer l'ordre dominant et le système. Elles sont les moins employées et sont ainsi traduites chacune en particulier dans 20, 17, 17 et 7 entretiens. De manière générale, les stratégies des élèves dépendent étroitement des situations ambiantes, et des possibilités que le système technologique et scolaire leur offre. « Agir en cachette », « ne pas être aperçu », « fuir les regards des surveillants », sont les principes qui sous-tendent leurs stratégies.

Les stratégies qui consistent à éteindre ou dissimuler le téléphone, ou le mettre sur vibreur, sont imaginées en exploitant les marges de manœuvre inhérentes à l'outil. C'est justement parce que le téléphone portable permet de biper, l'éteindre, le dissimuler ou le mettre sur vibreur, qu'il est possible pour les élèves de construire des stratégies correspondantes. Son équivocité et sa dualité favorisent ainsi des phénomènes d'appropriation originaux s'étendant au-delà des prescriptions. Dans ce contexte, « le comportement autonome des usagers est de négocier avec l'offre technologique » (Perriault, 1989). Les apprenants exploitent aussi les offres et failles de l'école pour inventer en fonction des situations, des stratégies pour reconstruire l'interdiction du téléphone et se dérober aux regards des surveillants : existence des toilettes, douches, couloirs, salles vides, pauses, possibilités de sortir de la salle, effectif pléthorique des élèves. Cela leur permet de s'en inspirer pour imaginer des manières de détourner le normal. Et au-delà de ces manières, il y a une sorte de reconfiguration de l'espace scolaire. Les douches, toilettes, salles vides et couloirs, sont ainsi dénommés « iso-loirs », « cabines téléphoniques » ou « call box ». Les apprenants jouent ainsi sur plusieurs plans leur permettant d'être insaisissables et d'éviter prudemment tout conflit avec la hiérarchie.

Ainsi, en tenant compte de la logique hiérarchique, les élèves inventent une autre logique, subjective cette fois. Sa particularité est qu'elle est imperceptible et insinuante. Elle se construit dans des espaces et avec des moyens qui ne retiennent pas l'attention de l'administration. Il est par exemple moins objectif d'imaginer ce que les élèves font dans les douches et toilettes, quand ils sont attouperés, ou lorsqu'ils s'éloignent de l'école. Ainsi, comme l'écrit Jauréguiberry (2009 : 14), « l'invention au quotidien ne se fait pas avec des grandes mobilisations mais par le biais de micro-résistances ». Les élèves ne sont donc pas des « béni-oui-oui » des projets d'innovation (Béché, 2010). Quelles que soient les contraintes et impératifs définis pour configurer les élèves, ceux-ci possèdent des « capacités d'action qui leur permettent d'opérer des signes d'appropriation sur les modes d'usage de l'objet » (idem). L'innovation ou la gouvernance socio-techno-scolaire comporte ainsi une part et une marque d'action et d'intervention des apprenants. Une approche de gouvernance scolaire qui se limiterait à l'analyse des modes d'application des dispositifs normatifs, contribuerait à évacuer le questionnement plus large sur la construction sociale de ces dispositifs, car, elle s'inscrit « dans un questionnement sur le rôle et l'expérience des usagers à gérer l'innovation » (Mallet, 2003 : 21). « L'invention au quotidien » (De Certeau, 1980) limite en fait la portée et l'effet du déterminisme en matière de gouvernance techno-scolaire.

4- Contre le déterminisme en gouvernance techno-scolaire

Penser une approche de gouvernance techno-scolaire adaptée au contexte actuel, revient avant tout à combler les limites du modèle technocratique.

4.1. Comblent les limites du modèle technocratique de gouvernance techno-scolaire

Les stratégies par lesquelles les élèves détournent l'interdiction du téléphone à l'école, montrent les limites du modèle technocratique et déterministe de gouvernance techno-scolaire. Comblant les limites d'une telle démarche invite à s'inspirer de la sociologie des usages.

Parce que les élèves inventent leurs manières de faire par rapport au dispositif prescriptif imposé, il s'agit d'inscrire la gouvernance techno-scolaire dans un « aller-retour » entre les prescripteurs et les prescrits, c'est-à-dire à l'envisager comme la résultante d'une série de médiations et négociations entre le « haut » et le « bas ». Dans un contexte de société en réseaux où les TIC dominent considérablement la vie socio-scolaire et où particulièrement les élèves se posent en utilisateurs chevronnés de ces outils, gouverner reviendrait à prendre en compte « comment les multiples formes d'utilisations pratiques déployées par les utilisateurs contribuent aux transformations successives du dispositif [réglementaire] à travers des opérations de détournement » (Akrich, 1998). Il est donc question de s'intéresser aux multiples formes d'appropriation qui y sont opérées, mais aussi de « considérer ce qui fait sens pour [l'élève], pourquoi il développe ces usages et comment il se définit par rapport à la nouvelle pratique » (Millerand, 2002 : 30). En tant que « construction sociale » (Kaplan, 2009 : 14), la mise en œuvre de l'interdiction du téléphone à l'école dépend moins de ses qualités intrinsèques, que des significations d'usage projetées par les acteurs par rapport à la décision imposée (Mallein et Toussaint, 1994 : 318). Cela invite donc à mettre l'accent sur « l'intentionnalité et les mobiles des usagers au centre de l'analyse » (Millerand, 2002 : 30).

C'est aussi s'intéresser à leurs représentations sociales et paroles : elles constituent un indicateur pertinent de gouvernance. L'analyse des représentations sociales et opinions des élèves à propos de l'interdiction du téléphone à l'école, est un moyen de compréhension de leurs pratiques, puisqu'elles orientent l'action (Moscovici, 1961). De plus, « en tant qu'élément du contexte (...), les représentations structurent les comportements des acteurs mais elles sont aussi révélatrices des structurations de l'organisation sur les acteurs » (Pierret, 2003). Cela donne donc la possibilité de cerner le rôle primordial du quotidien dans la formation des usages. « La diffusion d'une innovation n'opère pas dans le vide social ; elle ne procède pas par novation ou substitutions radicales. Elle interfère avec des pratiques existantes » (Chambat, 1994 : 253).

Un rapprochement entre l'école et la société s'avère donc important. Il ne consiste pas seulement à professionnaliser l'école, en développant chez les élèves des compétences pour s'intégrer harmonieusement dans la société, mais aussi à tenir compte des expériences et expertises qu'ils acquièrent dans leurs sphères quotidiennes et transposent en contexte scolaire. Dans un contexte de société en réseau, l'école doit s'intéresser à ce qui se produit et se conçoit hors d'elle par ses acteurs. Son caractère clos et autonome doit être dépassé, car son « monopole [...] en tant que lieu unique de transmission des savoirs [est] plus que jamais contestée [...] Il est donc impératif qu'elle s'emploie à se rapprocher des autres milieux qui offrent aux jeunes d'aujourd'hui une multitude d'occasions d'apprendre » (Depover, 1997 : 10). Cela invite aussi à aborder la question des TIC dans l'école au Cameroun : il ne s'agit pas seulement d'envisager l'enseignement des ou avec les nouvelles technologies, mais aussi d'éduquer aux usages des TIC, ce qui donnerait à la gouvernance scolaire, une dimension fondamentalement éducative, systémique voire participative.

4.2. Pour une approche systémique et participative de gouvernance techno-scolaire

Un dispositif normatif n'agit pas comme une boîte noire lorsqu'il arrive à l'école, mais comme des construits sociaux. La forme de ces construits ne découle ni des nécessités purement prescriptives, ni des contraintes essentiellement sociopolitiques (Akrich, 1993). Il s'agit alors de penser une démarche systémique et participative en matière de gouvernance techno-scolaire.

La notion de système signifie que les différentes parties d'un système donné (école) interagissent et s'influencent mutuellement. L'approche systémique permet donc d'aborder la réalité socio-techno-scolaire non seulement comme une scène dynamique, mais composée d'une foule d'éléments (Collerette et Delisle, 1997). Dans cette approche, il s'agit de considérer les différents acteurs de l'école, ses différentes dimensions et composantes qui sont affectés et concernés par la mise en application d'une mesure de gouvernance donnée, et de tenir aussi compte de la force des médiations et interactions qui s'enchevêtrent entre eux. « Le modèle systémique est [donc] un cadre établi pour organiser et pour tenir compte des entrées, composantes, des processus et des résultats d'une activité ou d'une intervention » (Tchameni Ngamo, 2007 : 74), ce qui permet de fournir des indications sur les stratégies à utiliser pour introduire une innovation ou une mesure de gouvernance dans l'espace scolaire.

Ce modèle est aussi participatif. En repensant la place et la parole de l'apprenant, la conception participative est une réponse à la problématique de la gouvernance socio-techno-scolaire. A travers leurs pratiques et manières d'être, les apprenants sont ceux qui donnent du sens à cette gouvernance, ce qui conduit à l'envisager comme attentive à eux. Ceux-ci y sont pensés non plus comme des exécutants des prescriptions, mais comme des acteurs du processus de décision et d'innovation. Cette démarche tient donc compte à la fois de l'utilité, l'applicabilité et l'acceptabilité d'une innovation (cf. Tricot, 2004). Si l'utilité et l'applicabilité dépendent de la finalité de la décision et du rapport d'applicabilité à l'usager, « l'acceptabilité quant à elle [...] ne relève pas seulement du projet des concepteurs ou d'une question purement réglementaire » (Choquet et Cottier, 2005 : 450). Il s'agit du sens des usages observés qui, lui, dépend bien plus des pratiques sociales qui se développent dans la vie quotidienne de l'utilisateur.

...la parole des individus qui constituent l'espace social étudié est [donc] centrale. Il ne s'agit pas seulement de s'appuyer sur cette parole pour donner sens à des comportements sociaux observés, mais de convenir aussi que chaque individu est détenteur d'une certaine expertise de son milieu propre.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons porté un regard sur la mise en œuvre de l'interdiction du téléphone dans l'école au Cameroun. Pour l'explicitier, nous nous sommes intéressés aux opinions et stratégies que les apprenants développent pour la détourner.

Les apprenants des lycées et collèges de Maroua (Cameroun) ont de cette décision des opinions diverses ; elles dépendent moins du genre que du niveau d'étude. Les élèves du premier cycle approuvent ainsi majoritairement cette décision ministérielle, alors que la plupart de ceux du second cycle la trouvent « inadaptée ». Cette différenciation au niveau des opinions ne se reproduit cependant pas quant au respect de cette mesure. Tous les répondants reconnaissent que les élèves la détournent toujours. Ils développent à cet effet une multiplicité de stratégies et manières de faire. Ils restructurent l'espace scolaire, exploitent les failles du système éducatif ainsi que ses possibilités, pour pouvoir appeler en cachette. Ils tirent aussi parti de la complexité du système technologique mais aussi de certaines pratiques sociales.

En montrant les limites d'une gouvernance s'inspirant de la démarche technocratique et déterministe, ces mécanismes de détournement posent la nécessité de tenir compte des discours et pratiques de l'élève, dans une approche systémique et participative. L'élève devient ainsi acteur du processus d'innovation et de gouvernance techno-scolaire. Il est alors question d'engager avec lui une sorte de dialogue, d'où la dimension participative de la gouvernance. Ce dialogue dont la finalité est de collaborer à la co-construction des mesures de gouvernance, s'opère en prenant en compte ses

représentations et opinions. Il est donc éminemment collaboratif. La parole et la place de l'apprenant doivent alors être repensées. Comme l'évoquent Choquet et Cottier (2005 : 453), « l'intégration de tous les acteurs dans [tout] processus de conception [...] s'avère fondamentale, ce qui suppose un autre rapport à l'utilisateur, non plus construit, mais participant ».

Références bibliographiques

- Akrich, M. (1998), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », In Education permanente, n° 134, p. 79-89.
- Baron, G.-L., Bruillard, E. (1996), L'informatique et ses usagers dans l'éducation, Paris, PUF.
- Béché, E. (2010), « Le détournement d'une innovation par les apprenants camerounais. Pour une approche globale et participative d'intégration scolaire des TIC », ESSACHESS, Innovation et communication dans le contexte de la mondialisation, Vol.2, n°5.
- Chambat, P. (1994), « Usages des technologies de l'information et de la communication », Technologies et Société, Vol.6, n°3, p. 249-270.
- Choquet, C., Cottier, P. (2005), « De l'utilisateur construit à l'utilisateur participant », Environnements Informatiques pour l'Apprentissage Humain, Montpellier, 2005.
- De Certeau, M. (1980), L'invention du quotidien. 1. Arts de faire, Paris, UGE.
- Fluckiger, C. (2007), L'appropriation des TIC par les collégiens dans les sphères familiales et scolaires. Thèse de Doctorat de Sciences de l'éducation, ENS de Cahen.
- Hamon, D. (2007), « L'implication des élèves de collège dans leur apprentissage : Un enjeu de l'usage d'Internet dans le cadre scolaire ». Actualité de la Recherche en Education et en Formation, Strasbourg, 2007.
- INS (2007), Atelier sur la mesure de la société de l'information en Afrique : Cas du Cameroun, Addis-Abeba, 7-9 mars 2007, www.statistics-cameroon.org, consulté le 17 juin 2010.
- Kaplan, F. 2009, La métaphore des objets. Limoges, Editions FYP.
- Lahire, B. (1998), L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Paris, Nathan.
- Mallein P., Toussaint Y. (1994), « L'intégration sociale des TIC : une sociologie des usages », Technologie de l'Information et Société, vol. 6 (4), p. 315-335.
- Mallet, C. (2004), « L'appropriation d'une TIC par des utilisateurs, un nouveau paramètre pour la gestion de projet ». Doctoriales du GDR TIC & Société 28-29 janvier 2004.
- Messin, A. (2005). De l'usage d'Internet à la "culture de l'écran". In: Doctoriales GDR TIC & Société 2005.
- Millerand, F., Giroux, L. et Proulx, S. (2001), « La "culture technique" dans l'appropriation cognitive

des TIC. Une étude des usages du courrier électronique », In Actes du colloque international ICUST 2001, Paris, p. 400-410.

Millerand, F. (2002), « La dimension cognitive de l'appropriation des artefacts communicationnels », in F. Jauréguiberry et S. Proulx (dir.) Internet: nouvel espace citoyen, Paris, L'Harmattan, p. 181-203.

MINPOSTEL-INS (2009), Enquête nationale sur le niveau de pénétration et d'utilisation des TIC au Cameroun, www.minpostel.gov.cm/scan-ict2009, consulté le 17 juin 2010.

Pasquier, D. (2005), Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité, Paris, Autrement.

Perriault, J. (1989), La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer, Paris, Flammarion.

Proulx, S. (2005), « Penser les usages des technologies de l'information et de la communication aujourd'hui : enjeux, modèles, tendances », In L. Vieira et N. Pinède (Dir.) Enjeux et usages des TIC : Aspects sociaux et culturels. Bordeaux, PUB, p. 7-20.

Proulx, S. (2001), Usages des technologies d'information et de communication : reconsidérer le champ d'étude ? In: SFSIC, Émergences et continuité dans les recherches en information et communication, Actes du XIIe Congrès national des sciences de l'information et de la communication. p. 57-66.